

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports

NOR : AFSR1630868A

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Dans la liste des membres titulaires siégeant au titre du syndicat UNSA-CFTC, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « Mme Christine COMBE, direction des affaires juridiques » sont remplacés par les mots : « M. Stéphane JOUSSEAUME, délégation à l'information et à la communication ».

Article 2

Dans la liste des membres suppléants siégeant au titre du syndicat UNSA-CFTC, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « Mme Myriam LOFTI, administration centrale » sont remplacés par les mots : « M. Baptiste MESSMER, direction des affaires juridiques » et les mots : « M. Stéphane JOUSSEAUME, délégation à l'information et à la communication » sont remplacés par les mots : « Mme Sylvie ROUMEGOU, administration centrale ».

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux bulletins officiels du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 24 octobre 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage,
des ressources, du dialogue social
et du droit des personnels,*
M.-F. LEMAÎTRE